



Dégradations en réunion de voiture (pares brises)

Par Visiteur

Bonjour ,

Fin 2008 avec 4 amis en sortant du restaurant nous sommes rentrer en voiture .

Sur la route nous avons utilisé des briques qui se trouvaient sur le chantier d'une maison pour dégrader des pares brises de voitures (5 pare-brises)

J'étais le conducteur donc complice .

j'avais 20 ans .

je n'ai jamais eu affaire à la justice .

Après garde à vue nous avons avoué.

Je suis convoqué au tribunal de Blois .

Je sais que le fait d'etre plusieurs est aggravant .

Quelles seront mes sanctions ?

(j'ai dis durant ma garde à vue regretter et être prêt à indemniser comme possible les victimes)

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Quelles seront mes sanctions ?

Les peines encourues sont cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende car effectivement le fait d'être à plusieurs est une circonstance aggravante.

Je ne pense pas que le peine qui vous sera appliquée sera la peine encourue étant donné que votre casier judiciaire est vierge.

Le fait que vous réitériez vos excuses est une bonne chose mais malheureusement l'adage "faute avouée à demi pardonnée" ne s'applique pas toujours.

Savez vous si les "victimes" se sont constituées partie civile?

Cordialement

Par Visiteur

Je ne sais pas si elles se sont constituées partie civil .

Je ne risque quand même pas de la prison ferme ?

Est il nécessaire que je prenne un avocat ? sachant que je reconnais ma faute et qu'elle n'est pas justifiable .. ?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Je ne risque quand même pas de la prison ferme ?

Je en peux préjuger de la décision du juge.

Je pencherais davantage pour de la prison avec sursis. Cependant quel age avez vous? Quelle est votre situation personnelle et professionnelle? Etes vous connu des services de police?

Est il nécessaire que je prenne un avocat ? sachant que je reconnais ma faute et qu'elle n'est pas justifiable .. ?

Il est toujours préférable d'être assisté d'un avocat. Maintenant les faits sont simples.

cordialement

Par Visiteur

22 ans
pas connue de la police
Je fais des études d'infirmier .

Par Visiteur

Cher Monsieur,

Du fait de ces éléments je ne pense pas que le juge prononce une peine ferme de prison.

Cordialement